

Monsieur Bernard Accoyer
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP

Le Raincy, le 15 novembre

Monsieur le Président,

Le 10 novembre, Monsieur Éric Raoult, député de Seine-Saint-Denis a posé au Ministre de la Culture une question écrite pour demander qu'un devoir de réserve s'applique à Marie NDiaye, prix Goncourt 2009.

Cette question a provoqué de vives réactions contre cette remise en cause du principe fondamental de liberté d'expression, parmi les personnalités du monde littéraire et les médias, y compris hors de nos frontières. De très nombreux citoyens ont également réagi, comme on le constate au travers des multiples articles publiés sur des blogs et les très nombreux commentaires reçus.

S'agissant de l'activité d'un député, ancien ministre et ancien vice-président de l'Assemblée nationale, la mise au jour de sa méconnaissance apparente d'un principe fondamental de notre République dans le cadre de ses travaux parlementaires, ne peut qu'ébranler la confiance de nos concitoyens dans les institutions et ternir l'image de la France à l'étranger.

Cette polémique est d'autant plus regrettable, qu'il semble qu'elle aurait pu être évitée puisque l'article 135 du règlement de l'Assemblée nationale stipule :

*2 Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et se limiter aux éléments strictement indispensables à la compréhension de la question. **Elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.***

3 Tout député qui désire poser une question écrite en remet le texte au Président de l'Assemblée qui le notifie au Gouvernement.

On constate que la question n° 63353 met en cause personnellement Madame NDiaye et fait fi à l'évidence de l'alinéa 2 de l'article 135.

Dans ces conditions, je suis surpris que vous ayez tout de même notifié cette question au ministre concerné et demandé la parution de celle-ci au Journal Officiel.

En conséquence, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de solliciter votre analyse sur ce qui peut apparaître comme un réel dysfonctionnement de l'Assemblée que vous présidez, le règlement de l'Assemblée ayant récemment fait l'objet d'une refonte approfondie "*dans l'intérêt de l'institution parlementaire, de la Démocratie et de la République*".

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Copie : Présidents des groupes parlementaires, députés de Seine-Saint-Denis